



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

**Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 7843 du 30 mars 2023 de Madame la Députée Myriam Cecchetti.**

Les trains à grande vitesse qui circulent entre Luxembourg et Metz sont exploités et commercialisés exclusivement par la SNCF en autonomie commerciale. En conséquence, c'est uniquement la SNCF qui fixe les conditions tarifaires applicables à bord de ces trains et qui peut décider d'accorder l'accès à ces trains également pour les clients du TER se déplaçant sur l'axe Luxembourg et Metz.

Luxembourg, le 17 avril 2023.

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch